

2023

Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ✓

Le Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants (le « Rapport ») vise la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et a été préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9) (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Ce Rapport est le premier en son genre qu'a préparé la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. pour elle-même et au nom de deux de ses filiales en propriété exclusive, Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc. (collectivement « Hydro Ottawa », « nous », « notre », « nos », « son » ou « ses »).

Renseignements d'identification

Nom légal de l'entité publiante : Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.	La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. présente ci-après un rapport conjoint en son nom et au nom de deux de ses filiales en propriété exclusive qui sont considérées comme des entités ayant obligation de faire rapport en vertu de la Loi :	Obligation de faire rapport dans d'autres juridictions : Sans objet
Année financière de référence : 1er janvier 2023 – 31 décembre 2023		Secteur/industrie : Services publics; Production d'électricité
Rapport révisé : Sans objet	Hydro Ottawa limitée – Numéro d'entreprise : 863391363	Emplacements des actifs : Ontario et Québec, Canada; État de New York, États-Unis
Numéro d'entreprise : 894110816	Énergie Ottawa inc. (exploitée sous la marque Portage Énergie) – Numéro d'entreprise : 863389961	
Mention d'un rapport conjoint : Oui		

Classification des entités en vertu de la loi

	Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. (consolidée)	Hydro Ottawa limitée	Énergie Ottawa inc. (consolidée)
A un établissement au Canada	✓	✓	✓
Exerce des activités au Canada	✓	✓	✓
Possède des actifs au Canada	✓	✓	✓
Possède des actifs d'au moins 20 millions de dollars pour au moins une de ses deux plus récentes années financières	✓	✓	✓
A généré des revenus d'au moins 40 millions de dollars pour au moins une de ses deux plus récentes années financières	✓	✓	✓
Emploie en moyenne au moins 250 employés pour au moins une de ses deux plus récentes années financières	✓	✓	

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. est détenue en propriété exclusive par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée, incorporée le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, L.R.O 1990, chap. B.16 (la « LSAO »), conformément à l'article 142 de la *Loi sur l'électricité*, L.O. 1998, chap. 15, annexe A. Elle est régie par un conseil d'administration indépendant composé du président et chef de la direction et de 12 membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable, les services énergétiques, les services offerts aux entreprises et les services de télécommunications.

Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc., également incorporée le 3 octobre 2000 en vertu de la LSAO, appartiennent pour leur part entièrement à la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Hydro Ottawa limitée, qui compte environ 530 employés, exploite une société de distribution locale (« SDL ») dont les tarifs d'électricité sont réglementés. La société exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et la municipalité de Casselman. Occupant la troisième place en importance parmi les entreprises d'électricité qui appartiennent à une municipalité en Ontario, Hydro Ottawa limitée possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et rentables de la province et dessert environ 364 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 116 kilomètres carrés.

Hydro Ottawa limitée a un conseil d'administration distinct qui supervise ses activités. Les pouvoirs et les rôles des membres du conseil d'Hydro Ottawa limitée sont énoncés dans une déclaration de l'actionnaire émanant de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Énergie Ottawa inc., qui compte 35 employés, exerce ses activités sous la marque Portage Énergie. Il s'agit du plus grand producteur d'énergie verte qui appartient à une municipalité en Ontario. Cette filiale possède et exploite six centrales hydroélectriques au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, près du centre-ville d'Ottawa, le barrage-voûte historique sur la rivière des Outaouais ainsi que 12 autres centrales au fil de l'eau en Ontario et dans l'État de New York. Elle détient aussi une participation dans deux coentreprises qui produisent de l'énergie propre et renouvelable dans les centrales aux gaz d'enfouissement de la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et de la décharge Lafleche, à Moose Creek, en Ontario, ainsi que dans 16 installations solaires réparties dans l'ensemble de la ville d'Ottawa. La puissance installée du parc d'énergie verte de Portage Énergie se chiffre à 131 mégawatts, soit assez d'électricité pour alimenter 110 000 habitations.

Activités commerciales

Au sein du secteur de l'électricité, différentes entités sont chargées de produire l'électricité, de la transporter et de la livrer aux habitations et aux entreprises, de gérer l'exploitation du réseau et les opérations sur les marchés ainsi que de surveiller et de réglementer le réseau dans son ensemble. Ces entités ne sont pas les mêmes dans les deux marchés où Hydro Ottawa exerce ses activités, soit l'Ontario et l'État de New York.

Production d'électricité

L'électricité est produite dans des centrales qui utilisent l'énergie nucléaire, l'énergie hydraulique, le gaz naturel, l'énergie éolienne, les biocombustibles et l'énergie solaire – ainsi que dans de petites installations décentralisées qui produisent principalement de l'énergie renouvelable à l'emplacement même ou à proximité du lieu de consommation final. Certaines installations fonctionnent en continu (p. ex. centrales nucléaires et grandes centrales hydroélectriques), tandis que d'autres

fonctionnent par intermittence (p. ex. éoliennes et installations solaires). D'autres encore permettent de démarrer ou de ralentir la production selon les fluctuations de la demande (p. ex. centrales au gaz naturel). Par l'intermédiaire de sa filiale Portage Énergie, Hydro Ottawa a pu se doter d'un parc énergétique diversifié : centrales hydroélectriques, centrales aux gaz d'enfouissement et installations solaires. Il s'agit du plus grand producteur d'énergie verte qui appartient à une municipalité en Ontario.

Transport d'électricité

À partir des installations de production, l'électricité est acheminée aux SDL et aux gros clients industriels sur un réseau à haute tension qui comprend des postes de transformation, des pylônes et des lignes électriques. En Ontario, le réseau de transport est exploité principalement par Hydro One. Dans l'État de New York, le réseau correspondant est exploité par plusieurs entités privées et publiques, notamment National Grid et la New York Power Authority, désignées collectivement par l'appellation « New York Transmission Owners ».

Distribution d'électricité

Après l'étape du transport, l'électricité en Ontario est distribuée à des tensions plus basses aux habitations, entreprises, hôpitaux, écoles, usines et exploitations agricoles par des SDL comme Hydro Ottawa limitée. Les SDL, qui font affaire directement avec les consommateurs d'électricité, assurent l'entretien du réseau d'électricité local et aident les clients à économiser l'énergie. Les SDL facturent et prélèvent la quasi-totalité des frais dans le secteur de l'électricité. De plus, les SDL de l'Ontario sont tenues de permettre aux producteurs d'électricité de raccorder leurs installations au réseau de distribution, conformément à certains critères réglementaires.

Actifs

Les actifs bruts d'Hydro Ottawa se chiffrent à 2,8 milliards de dollars des suites d'investissements élevés et soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution ainsi que dans des systèmes technologiques.

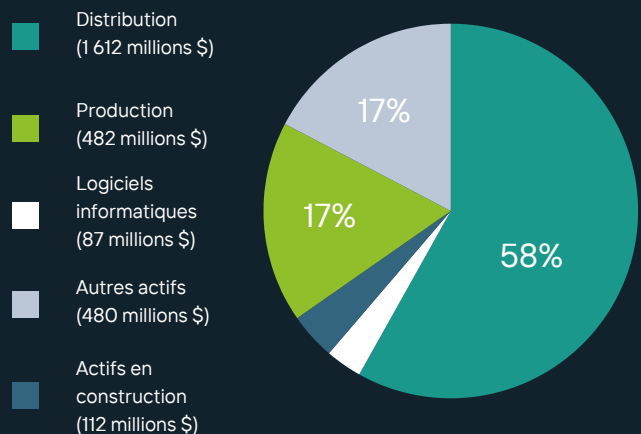
Actifs de distribution d'électricité

- Depuis plus de 100 ans, Hydro Ottawa et les entreprises qui l'ont précédée assurent un approvisionnement en électricité fiable aux habitations et aux entreprises.
 - Territoire de service – 1 116 kilomètres carrés
 - Lignes et câbles électriques – 6 268 kilomètres
 - Postes électriques – 92
 - Postes électriques – 38 946
 - Poteaux – 49 027

Actifs de production d'énergie renouvelable

- Avec une puissance installée de 131 mégawatts, soit suffisamment d'électricité pour alimenter 110 000 habitations, Hydro Ottawa est le plus grand producteur d'énergie verte qui appartient à une municipalité en Ontario.
 - Centrales hydroélectriques au fil de l'eau – 18
 - Centrales aux gaz d'enfouissement – 2
 - Installations solaires – 16 [dont deux en aval du compteur]

Actifs corporels et incorporels bruts



Pour obtenir d'autres renseignements (y compris les résultats financiers), veuillez consulter le rapport annuel de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. à hydroottawaholding.com/fr/nouvelles.

Chaîne d'approvisionnement

Hydro Ottawa mène la majeure partie de ses activités commerciales au Canada, où le risque est faible en matière de recours au travail forcé et au travail des enfants. Bien que nos conditions contractuelles exigent le respect de toutes les lois et de tous les règlements applicables, nous reconnaissons que des risques de recours au travail forcé et au travail des enfants pourraient exister à d'autres maillons de notre chaîne d'approvisionnement, particulièrement au niveau de l'approvisionnement en matières premières et en composantes. Nous suivons des normes élevées sur le plan de la conduite éthique de nos activités et nous nous engageons à travailler avec nos fournisseurs pour aborder et éliminer ces risques. Nous utilisons également la plateforme ISN World dans le cadre de notre processus de vérification des fournisseurs afin de confirmer que les fournisseurs respectent nos exigences en matière de sécurité, de conformité et de rendement éthique. Ces mesures renforcent nos attentes de transparence et soutiennent notre engagement à prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

La chaîne d'approvisionnement d'Hydro Ottawa englobe un vaste éventail de produits et services. Nous nous procurons des biens nécessaires aux infrastructures d'une entreprise d'électricité, notamment des poteaux et des câbles ainsi que des produits de production d'énergie renouvelable, comme des alternateurs et des turbines. De plus, nous devons nous approvisionner en matériel de technologie de l'information (« TI »), en équipements de transport et en fournitures quotidiennes. Nous achetons ces produits auprès d'un réseau diversifié de fournisseurs répartis au Canada, aux États-Unis et en Europe, ce qui représente environ vingt pour cent de nos dépenses annuelles. Du côté des services, nous confions surtout à des sous-traitants les tâches suivantes : construction et entretien, inspection des actifs, gestion de la végétation, services d'aménagement ainsi que TI et services professionnels. Ces services représentent environ quatre-vingts pour cent de nos dépenses annuelles.

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Hydro Ottawa dispose de différentes politiques constituées d'éléments qui contribuent à un approvisionnement responsable et à des milieux de travail sécuritaires. Les voici :

Principes directeurs, valeurs organisationnelles et engagement envers nos parties prenantes

Nous principes directeurs

Hydro Ottawa est résolue à créer de la valeur à long terme d'une manière qui peut résister à l'examen public et inspirer la confiance. Nous sommes guidés non seulement par les obligations qui nous incombent en

vertu de la loi, mais aussi par des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'exploitation ainsi que par des normes établies par des organismes indépendants. Les attentes à cet égard constituent la pierre angulaire de nos engagements envers toutes nos parties prenantes.

Nos valeurs organisationnelles

À Hydro Ottawa, nous avons à cœur de promouvoir un milieu organisationnel qui favorise l'éthique professionnelle et qui témoigne de son respect à tous les échelons, tout en reflétant nos valeurs communes, soit l'esprit d'équipe, l'intégrité, l'excellence et le service.

Nos engagements envers nos parties prenantes

Employés

Notre force réside dans la qualité de notre main-d'œuvre. Nous mettons tout en œuvre pour recruter les meilleurs candidats, maintenir en poste les membres les plus qualifiés de notre personnel et leur offrir les meilleures chances de réussite. Nous sommes résolus à créer un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain, enrichi par la diversité et caractérisé par une communication ouverte, la confiance et un traitement équitable.

Clients

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec nos clients et leur fournissons des produits et des services fiables, novateurs et adaptés à leurs besoins, dans le respect des droits prévus par la loi et conformément aux normes en vigueur en matière d'accessibilité, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Fournisseurs et entrepreneurs

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec nos fournisseurs et nos entrepreneurs. Nous faisons l'acquisition d'équipement, de fournitures et de services en fonction de leur valeur et en privilégiant l'achat local. Nous payons les fournisseurs et les entrepreneurs conformément aux modalités convenues. Nous les encourageons à adopter des pratiques commerciales responsables et exigeons qu'ils respectent nos normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lorsqu'ils travaillent pour Hydro Ottawa.

Collectivité et environnement

Nous sommes déterminés à agir à titre d'entreprise citoyenne responsable et contribuons à faire de la collectivité que nous desservons un meilleur endroit où vivre et faire des affaires. Nous sommes à l'écoute des besoins de la collectivité et avons à cœur la

protection et la préservation de l'environnement où nous exerçons nos activités.

Actionnaire et autres sources de fonds

Nous rendons compte de notre gestion financière à notre actionnaire et aux institutions qui financent nos activités, et leur communiquons toute l'information qui revêt une importance pour notre organisation. Nous protégeons l'investissement de notre actionnaire et gérons le risque de manière efficace. Par ailleurs, nous communiquons à notre actionnaire toute l'information qui lui permet de bien comprendre notre gouvernance.

Politique d'approvisionnement

Les décisions d'Hydro Ottawa sont guidées par une Politique d'approvisionnement exhaustive, conçue pour encadrer des pratiques responsables et éthiques dans toutes les facettes de nos activités d'approvisionnement. Cette politique décrit les principes d'équité, d'ouverture, de transparence et de responsabilité dans toutes les procédures concurrentielles d'approvisionnement. Au nombre des objectifs clés, on retrouve notamment la nécessité de s'assurer i) de respecter les lois et les règlements applicables; ii) de se procurer des biens et services auprès de fournisseurs de bonne réputation et faisant preuve d'un comportement éthique; et iii) de soumettre tous les fournisseurs envisagés à une évaluation des risques avant de s'engager de manière contractuelle avec eux.

Code de conduite des affaires

Notre Code de conduite des affaires (le « Code ») s'applique à tous nos employés, aux membres du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, à nos partenaires commerciaux externes (c.-à-d. des agents, représentants, consultants, entrepreneurs et fournisseurs). Le Code établit une orientation et des attentes précises sur le plan éthique. Il témoigne également de nos valeurs organisationnelles, dont l'intégrité à respecter nos engagements avec honnêteté et équité, et à adhérer aux normes les plus élevées en matière d'éthique, et ce, quelles que soient les circonstances. Il s'agit pour nous d'assumer la responsabilité de nos actes et de faire preuve de transparence au sujet de nos pratiques commerciales.

Respect des lois applicables

Par ailleurs, nous respectons toutes les lois et tous les règlements provinciaux et fédéraux applicables en matière de travail et de lieu de travail, y compris les lois ci-après, sans toutefois s'y limiter :

Loi sur les normes d'emploi, L.O. 2000, chap. 41

Loi sur les relations de travail, L.O. 1995, chap. 1, annexe A

Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (L.C. 2000, ch. 5)

Code des droits de la personne, L.R.O. 1990, chap. H.19

Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1

Nous révisons régulièrement nos contrats de travail et nos politiques sur le lieu de travail afin de nous assurer de leur conformité avec les lois applicables.

Programme de discipline des entrepreneurs

Hydro Ottawa dispose d'un rigoureux programme de discipline des entrepreneurs (le « Programme de discipline des entrepreneurs ») destiné à traiter les cas de non-conformité avec le Code, les obligations

contractuelles et les lois applicables. Les entrepreneurs qui sont pris en défaut à cet égard font l'objet de mesures disciplinaires, lesquelles peuvent comprendre des avertissements, des restrictions quant à l'admissibilité à de futurs contrats et/ou la résiliation du ou des contrats. Le Programme de discipline des entrepreneurs est régulièrement révisé et mis à jour afin de témoigner de l'évolution des pratiques exemplaires et de notre engagement indéfectible à l'égard de l'approvisionnement éthique et responsable.

Plans pour l'avenir

Hydro Ottawa est résolue à réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités commerciales et dans sa chaîne d'approvisionnement. À l'avenir, nous comptons entreprendre une évaluation préliminaire des secteurs à risque en matière de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement, mettre en place un Code de conduite des fournisseurs, ajouter des clauses plus strictes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos contrats d'approvisionnement et instaurer une formation de sensibilisation à l'intention de notre personnel.

Secteurs à risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement

Bien qu'aucun secteur ou industrie qui se consacre à la production ou à l'importation de biens ne puisse se targuer d'être entièrement exempt de risques de recours au travail forcé et au travail des enfants, les entreprises d'électricité et les secteurs de production d'énergie renouvelable au Canada sont généralement perçus comme présentant un risque minimum à cet égard. Selon

le rapport de l'Indice mondial de l'esclavage pour l'année 2023 (l'« Indice ») (en anglais : Global Slavery Index), le Canada importe chaque année des produits à risque totalisant 20 milliards de dollars américains. Sur les 20 milliards de dollars américains, les cinq plus grands secteurs sont l'électronique, les vêtements, l'or, les textiles et la canne à sucre.

¹ Walk Free. The Global Slavery Index 2023. Minderoo Foundation, 2023. <https://cdn.walkfree.org/content/uploads/2023/05/17114737/Global-Slavery-Index-2023.pdf>

L'Indice indique en outre que, comparativement à ses 24 pays voisins, le Canada est le moins vulnérable à l'esclavage moderne, son taux estimé étant de 1,8 personne sur 1 000. Les entreprises d'électricité et les industries de production d'énergie renouvelable au Canada sont caractérisées par de rigoureuses réglementations et de robustes mécanismes de mise en application. La nature capitalistique du travail, l'infrastructure et l'équipement hautement spécialisés ainsi que la complexité inhérente de ces secteurs exigent un niveau élevé d'expertise, le tout nécessitant une main-d'œuvre qualifiée sur le plan technique, ce qui diminue

grandement la probabilité de recours au travail forcé et au travail des enfants.

En 2023, nous n'avons pas réalisé d'évaluation des secteurs à risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement. Nous constatons toutefois que nos biens – à l'exception d'un petit nombre de transactions de faible valeur – ont été acquis de fournisseurs considérés comme importateurs aux fins de la *Loi sur les douanes* (L.R.C. (1985), ch. 1 (2e suppl.)).

Mesures prises pour prévenir et réduire le risque

Nonobstant les politiques et les processus de diligence raisonnable présentés à la section 3, nous n'avons pas pris de mesures définitives en 2023 pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail

des enfants à une étape ou l'autre de notre production de biens au Canada ou ailleurs, ou lors de la production de biens importés par nous au Canada.

Mesures prises pour évaluer et gérer le risque

Nous n'avons pas évalué si nos activités et nos chaînes d'approvisionnement présentaient un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants en 2023.

Mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Nous n'avons pas évalué si nos activités et nos chaînes d'approvisionnement présentaient un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants en 2023. En conséquence, la question consistant à y remédier est sans objet.

S'il nous arrivait de repérer un cas d'esclavage moderne

dans les opérations ou la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur en particulier, nous tâcherions de travailler avec ce fournisseur pour nous attaquer ou remédier aux problèmes et aux risques identifiés dans notre évaluation, et ce, conformément aux droits contractuels nous étant accordés dans toute entente d'approvisionnement correspondante.

Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus découlant des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités commerciales et la chaîne d'approvisionnement

Nous n'avons pas pris de mesures en 2023 pour repérer les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et, donc,

nous n'estimons pas que des familles vulnérables ont subi des pertes de revenus en guise de conséquence.

Formation des employés

Nos gestionnaires, les membres de la direction et les employés qui occupent un poste clé sur le plan financier doivent chaque année attester de l'existence des dispositions du Code et reconnaître les accepter. Cette attestation s'ajoute à l'exigence pour tout employé de suivre une formation portant sur le Code dès son embauche au sein de l'entreprise. L'exigence consistant à établir, maintenir et surveiller la conformité avec le Code est enracinée dans la charte du comité de gouvernance

et des ressources de gestion de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Bien que nous n'ayons pas donné à nos employés une formation portant spécifiquement sur l'éducation et la sensibilisation relativement au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales en 2023, nous comptons le faire à l'avenir.

Évaluation de l'efficacité

Comme nous l'avons indiqué précédemment, en 2023, nous n'avons pas encore entrepris l'exercice visant à identifier les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas encore établi des indicateurs de progrès clés relativement à un plan pour éviter ces risques.

Les intentions d'Hydro Ottawa sont les suivantes :

i) réaliser une évaluation préliminaire des secteurs à risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes

d'approvisionnement; ii) élaborer et mettre en place un Code de conduite des fournisseurs; iii) ajouter des dispositions plus strictes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos contrats d'approvisionnement; et iv) élaborer et mettre en œuvre une formation pour les employés ainsi que du matériel de sensibilisation portant sur le travail forcé et le travail des enfants.

Nous ferons état de nos progrès relativement à ces objectifs dans notre rapport 2024.

Approbation et attestation – Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et Énergie Ottawa inc.

Ce Rapport a été approuvé le 23 avril 2024 conformément au sous-alinéa 11(4)b)(i) de la Loi par le conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et a été remis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce Rapport est également accessible sur le site Web de notre entreprise à www.hydroottawaholding.com/fr.

Conformément aux exigences de la Loi et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir pris connaissance de l'information contenue dans le rapport pour la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et pour Énergie Ottawa inc. À ma connaissance et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que l'information dans le rapport est véridique, exacte et complète à tous les égards importants aux fins de la Loi, et ce, pour l'année du rapport indiquée aux présentes.



Par: _____
Nom: Bryce Conrad
Poste: Président et chef de la direction
Date: 23 avril 2024
J'ai l'autorité d'agir au nom de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa inc.

Approbation et attestation – Hydro Ottawa limitée

Ce Rapport a été approuvé le 23 avril 2024 conformément au sous-alinéa 11(4)b)(i) de la Loi par le conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée et a été remis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce Rapport est également accessible sur le site Web de notre entreprise à www.hydroottawaholding.com/fr.

Conformément aux exigences de la Loi et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir pris connaissance de l'information contenue dans le rapport pour Hydro Ottawa limitée. À ma connaissance et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que l'information dans le rapport est véridique, exacte et complète à tous les égards importants aux fins de la Loi, et ce, pour l'année du rapport indiquée aux présentes.



Par: _____
Nom: Bryce Conrad
Poste: Président et chef de la direction
Date: 23 avril 2024
J'ai l'autorité d'agir au nom d'Hydro Ottawa limitée.